

A SAVOIR



Les antibiotiques : "si on les utilise à tort, ils deviendront moins forts"

La résistance bactérienne constitue un enjeu majeur puisqu'elle menace l'efficacité des traitements antibiotiques.

C'est pourquoi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a lancé le 20 mai dernier une nouvelle campagne de prévention.

A nouvelle campagne, nouvelle signature avec le slogan "si on les utilise à tort, ils deviendront moins forts" ainsi que de nouveaux spots télévisés et affiches.

Ce nouveau slogan met en exergue les risques de résistances bactériennes générés par une surconsommation d'antibiotiques. En effet le niveau important de consommation des antibiotiques joue un rôle prédominant dans l'émergence des résistances bactériennes. L'usage des antibiotiques doit donc être réservé aux seules situations dans lesquelles ils sont nécessaires.

Pour en savoir plus :

www.ameli.fr,

Espace médecins,

Rubrique "exercer au quotidien"

Ameli santé, un nouveau site d'information créé par l'Assurance Maladie...

Ameli santé est le nouveau site de l'Assurance Maladie dédié à la prévention et à la santé...

Son objectif est d'informer les français, dans un langage simple, sur des sujets de prévention nous concernant tous.

Ce site comprend aujourd'hui 16 thèmes de santé dont l'angine et l'asthme.

La page d'accueil met en évidence 5 thématiques qui évolueront en fonction de l'actualité. N'hésitez pas à indiquer à vos patients la possibilité d'obtenir facilement, sur ce site, des informations pour prévenir les maladies et mieux vivre avec.

Bonne visite sur le site

www.ameli-sante.fr !



LES OBJECTIFS DE GESTION DU RISQUE DANS LE REGLEMENT ARBITRAL

L'article 12 du règlement arbitral énumère les programmes et thèmes d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins mis en œuvre par l'Assurance Maladie et les médecins.

Pour l'année 2010, les objectifs du thème d'amélioration de l'efficacité des prescriptions sont les suivants :

- médicaments (soit 289 millions d'euros d'économie) ;
- transports (soit 95 millions d'euros d'économie) ;
- indemnités journalières (soit 88 millions d'euros d'économie) ;
- meilleure utilisation de l'ordonnancier bizonne (soit 59 millions d'euros d'économie) ;
- prescriptions d'actes (soit 12 millions d'euros d'économie).

FORUM

LES SERVICES EN LIGNE PROPOSÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE

L'Assurance Maladie propose de nombreux services en ligne avec le portail ESPACE Pro.

Depuis mars 2010, l'avis d'arrêt de travail est disponible sur ce portail de services.

Le Docteur Mustapha MOULLA, qui exerce la médecine générale à Pont-à-Mousson a bien voulu répondre aux questions d'en direct médecins.



Docteur Mustapha MOULLA

Docteur, dans l'exercice quotidien de votre activité professionnelle, quels services en ligne utilisez-vous ?

En ligne... j'ai commencé par utiliser, et ce depuis quelque temps déjà, les commandes d'imprimés. Depuis plus récemment le protocole de soins électronique (PSE), les avis d'arrêt de travail dématérialisés et la consultation des informations administratives de mes patients, ce qu'on appelle plus communément "l'historique des remboursements" qui me servent lors de mes consultations.

Enfin, au quotidien "le compte ameli" me sert à gérer mon activité personnelle.

De quoi a-t-on besoin pour utiliser ces services dématérialisés ?

De pas grand chose finalement !

Une ligne ADSL ainsi qu'un abonnement Internet, la carte CPS et la carte Vitale du patient sont nécessaires.

Quels avantages en tirez-vous ?

J'y trouve plusieurs avantages, pour moi comme pour mes patients :

Pour ce qui est de l'avis d'arrêt de travail dématérialisé (AAT), le remplissage du formulaire est plus rapide que pour la version papier.

L'envoi de l'AAT n'est pas réalisé par le patient : c'est un gain de temps et une sécurité dans la transmission. Je dois cependant imprimer le volet employeur de l'AAT que je remets au patient. Pour la CPAM, l'AAT est immédiatement visible et permet ainsi un traitement rapide des dossiers.

Concernant le PSE, le remplissage du formulaire est aussi beaucoup plus rapide que sur la version papier.

Autre avantage, j'ai en ligne à disposition les recommandations de la haute autorité de santé (HAS) soit une base de référence commune entre moi et les médecins conseils ; cela facilite vraiment l'application de ces recommandations.

Le petit bémol c'est que je ne peux conserver de trace informatique des PSE complétés en ligne, seule une impression papier est possible.

Pour le patient, c'est une opération totalement transparente.

Quels sont les services que vous souhaiteriez voir développer par l'Assurance Maladie ?

Il serait pertinent de pouvoir, sur le compte ameli, opérer un choix entre les mails que l'on souhaite d'une part adresser aux services administratifs, et d'autre part aux services médicaux.

REMARQUES : les utilisateurs d'espace pro doivent, pour le moment, continuer à rédiger les avis d'arrêt de travail au moyen du formulaire papier pour :

- les travailleurs frontaliers ;
- les assurés qui ne dépendent pas du régime général.